

L'EXAMEN d'un(e) ARTHROSCANNER ou ARTHRO-IRM ou INFILTRATION.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Votre médecin vous a proposé un examen radiologique. Il sera pratiqué avec votre consentement. Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de le refuser.

Une information vous est fournie sur le déroulement de l'examen et de ses suites.

Le médecin radiologue est qualifié pour juger de l'utilité de cet examen pour répondre au problème diagnostique que se pose votre médecin. Toutefois, il se peut que cet examen ne donne pas toutes les réponses.

Il est très important que vous répondiez bien aux questions qui vous seront éventuellement posées sur votre état de santé ainsi que sur les médicaments que vous prenez (liste écrite des médicaments). Certains traitements doivent en effet être modifiés ou interrompus pour certains examens d'imagerie.

N'oubliez pas de vous munir de vos anciens examens pour une comparaison et surtout de respecter les recommandations qui vous sont faites.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Cet examen consiste à injecter à l'aide d'une aiguille un liquide iodé à l'intérieur d'une articulation. Des clichés radiographiques permettent ensuite d'étudier le contenu de l'articulation.

Cette technique utilise donc des rayons X.

En matière d'irradiation des patients, aucun risque n'a pu être démontré compte tenu des faibles doses utilisées et des précautions prises pour limiter au strict minimum la zone examinée.

Toutefois, des précautions concernant les femmes enceintes doivent être prises systématiquement. C'est pourquoi il est important de signaler si vous pouvez être dans ce cas.

APPORTEZ LE JOUR DE VOTRE EXAMEN

- la demande de votre médecin (ordonnance, lettre...)
- tous vos résultats d'analyses de sang,
- le dossier radiologique en votre possession (radiographies, échographies, scanners, IRM ...)
- la liste écrite des médicaments que vous prenez.



AVANT DE VOUS RENDRE À VOTRE EXAMEN

Il est recommandé de bien se laver la peau, à l'endroit de l'articulation, avec un savon liquide désinfectant par exemple. Mais surtout il ne faut pas raser la peau. Le jour de l'examen, vous pouvez manger normalement. Pour être plus à l'aise, il est conseillé d'aller aux toilettes avant la ponction.

LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

L'examen se fait en position allongée.

La peau est d'abord désinfectée.

La piqûre est un moment un peu désagréable de l'examen.

L'injection du liquide iodé dans l'articulation ne provoque tout au plus que des douleurs modérées et très passagères.

Après avoir retiré l'aiguille, votre articulation sera placée dans différentes positions et on prendra plusieurs clichés.

APRÈS L'EXAMEN

Limitez les mouvements de votre articulation durant les 24 heures suivantes pour éviter la survenue de douleurs ou d'un épanchement (gonflement).

Interrompez le sport et la kinésithérapie pendant 48 heures.

Si besoin, reprenez contact avec votre médecin traitant .

En fonction de la prescription de votre médecin, l'arthrographie sera peut-être complétée par un scanner ou une IRM de l'articulation.

Ceci ne nécessitera pas de deuxième piqûre.

Quelles complications pourraient survenir pendant l'examen ?

Il est rarissime qu'un liquide iodé injecté dans une articulation déclenche des réactions allergiques. De plus, celles-ci sont le plus souvent sans conséquence.

Quelles complications pourraient survenir après l'examen ?

Toute intervention sur le corps humain, même conduite dans des conditions de compétence et de sécurité maximales, comporte un risque de complication.

Comme pour toute ponction, il existe un très faible risque d'infection.

Nous prenons, bien entendu, toutes les précautions nécessaires pour l'éviter.

Des douleurs, un gonflement de l'articulation, de la fièvre dans les jours suivant l'examen doivent vous alerter. Il faut alors nous appeler sans délai, car il peut être urgent de vous donner un traitement.



Résultats

Un premier commentaire pourra vous être donné juste après l'examen. Il ne s'agira là que d'une première approche, car les images doivent être ensuite analysées plus en détail par le médecin radiologue.

Le compte-rendu écrit sera disponible dans les meilleurs délais. Votre médecin vous a proposé un examen radiologique. Il sera pratiqué avec votre consentement. Une information vous est fournie sur le déroulement de l'examen et de ses suites.

Le radiologue est qualifié pour juger de l'utilité de cet examen afin de répondre au problème de diagnostic que se pose votre médecin.

Il est très important que vous répondiez bien aux questions qui vous seront éventuellement posées sur votre état de santé ainsi que sur les médicaments que vous prenez (liste écrite des médicaments).

Il est normal que vous vous posiez des questions sur l'examen que vous êtes amené à passer. Nous espérons y avoir répondu.

N'hésitez pas à poser toutes
les questions qui vous préoccupent
à l'équipe médicale